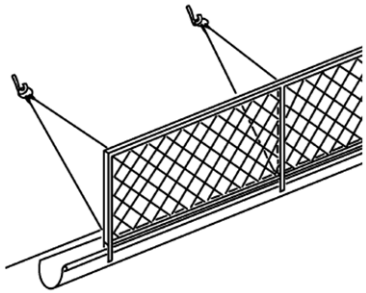


Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

120	Protections temporaires contre les chutes, barrières de protection, accès à l'échafaudage et plates-formes de travail -----	
121	Dispositifs antichute temporaires.	
.100	Parois de retenue sur les toits, classe C, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai". Pose sur le boudin de chéneau, avec amarrage à la structure porteuse du toit.	
.110	Paroi de retenue sur le toit, hauteur min. m 1,0. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	
...		
.120	Mise à disposition prolongée.	
.121	Sous-art. supprimé	
.121	01 Conc. art.	..ms...
.122	à .129 dito .121	
.122	01 Variable supprimée	
.123	Sous-art. supprimé	
.181	01 Description	..up...
	02 Paroi de retenue sur le toit, hauteur m.....	
	03 Hauteur à l'égout m	
	04 Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	A
	05 Mise à disposition, durée ...	A
	06 up =	
	07 Divers	
.182	à .189 dito .181	

Pour les toitures existantes avec une pente de jusqu'à degrés 45.

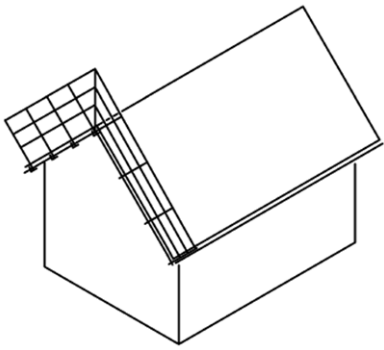


Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

121 .200

Garde-corps périphériques sur rive, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai". Fixation à la sous-construction par serrage ou par vissage.

Au bord des toits, des mesures appropriées doivent être prises pour éviter les chutes à partir d'une hauteur de chute de plus de m 2,0. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.



.210

Garde-corps périphériques, hauteur min. m 1,0. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.

...

.220

Mise à disposition prolongée.

.221

01

Conc. art.

..ms...

.222

à .229 dito .221

~~.222~~

~~01~~

Variable supprimée

~~.223~~

~~01~~

Sous-art. supprimé

.281

01

Description

..up...

02

Garde-corps périphérique, hauteur m

03

Hauteur à l'égout m

04

Longueur de la rive m

05

Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.

A

06

Mise à disposition, durée ...

A

07

up =

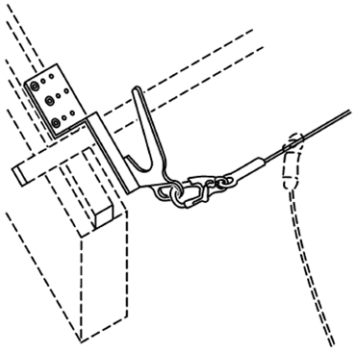
08

Divers

.282

à .289 dito .281

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

121	.300	Equipements temporaires de protection individuelle antichute.			Comme mesures de protection supplémentaires pour les travaux sur les toitures avec une pente entre degrés 45 et 60 ou pour les travaux de faible ampleur (jusqu'à 2 jours-homme) selon les directives de la Suva.
	.310	Dispositif d'ancrage pour l'exécution de travaux avec assurance par corde. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.			
.311	01	Description	..up...		
	02	Point d'ancrage unique	A		
	03	Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal	A		
	04	Hauteur de montage m			
	05	up =			
	06	Divers			
.312		à .319 dito .311			
.320		Suppléments pour l'exécution des travaux avec assurance par corde et équipement de protection individuelle (EPI) antichute.			
.321	01	Description	..up...		
	02	Hauteur de travail m			
	03	up =			
	04	Divers			
.322		à .329 dito .321			
.330		Mise à disposition prolongée.			
.331	01	Conc. art.	..ms...		
.332		à .339 dito .331			

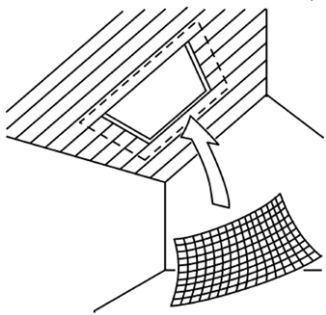
Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

121	.381	01	Description	..up...
		02	Point d'ancrage unique	A
		03	Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal	A
		04	Exécution des travaux avec assurage par corde.	
		05	Hauteur de montage m	
		06	Hauteur de travail m	
		07	Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	B
		08	Mise à disposition, durée ...	B
		09	up =	
		10	Divers	

.382 à .389 dito .381

.400 **Filets de sécurité (filets de protection) selon norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai" et filets de doublage. Comme protection contre les chutes à l'intérieur du bâtiment. Fixation à la construction existante.**

En cas d'ouvertures dans la surface de toiture, des dispositifs antichutes doivent obligatoirement être installés indépendamment de la hauteur de chute. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.



.410 **Filets de sécurité (filets de protection). Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.**

N'utiliser que des filets contrôlés selon la norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai".

- 01 Longueur des mailles mmX.....
- 02 Classe de filet

.411 Hauteur de montage jusqu'à m 3,0. ..m2...

.412 Hauteur de montage m 3,1 à 10,0. ..m2...

...

.420 **Filets de doublage. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.**

.421	01	Description	..m2...
	02	Conc. art.	
	03	Longueur des mailles mmX.....	

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

121	.421	04	Divers	
	.422		à .429 dito .421	
	.422	01	Variable supprimée	
	.423		Sous-art. supprimé	
	.430		Mise à disposition prolongée.	
	.431	01	Conc. art.	..ms...
	.432		à .439 dito .431	
	.481	01	Description	..up...
		02	Maille mm....x....	
		03	Classe de filet	
		04	Hauteur au-dessus du plancher m	
		05	Filet de sécurité description	
		06	Filet de doublage description	
		07	Mise en place, mise à disposi- tion pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	A
		08	Mise à disposition, durée ...	A
		09	up =	
		10	Divers	
	.482		à .489 dito .481	
	.500		Echafaudage de retenue et filets de doublage.	
	.510		Echafaudage de retenue. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	
	.511	01	Description	..up...
		02	Longueur des mailles mmx....	
		03	Classe de filet	
		04	Hauteur de montage m	
		05	Porte-à-faux horizontal m ...	
		06	up =	
		07	Divers	
	.512		à .519 dito .511	
	.520		Filets de doublage. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	
	.521	01	Description	..m2...

Si les dispositifs fixes de sécurité nécessaires font défaut, d'autres mesures de protection doivent être prises, p. ex. l'utilisation d'échafaudages de retenue, de filets de sécurité ou d'équipements de protection individuelle contre les chutes.

Si un échafaudage de retenue est posé en porte-à-faux, la portée horizontale du porte-à-faux doit avoir au moins m 1,5.

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

121	.521	02	Conc. art.	
		03	Longueur des mailles mmX.....	
		04	Divers	
	.522		à .529 dito .521	
	.530		Mise à disposition prolongée.	
	.531	01	Conc. art.	..ms...
				
	.532		à .539 dito .531	
	.581	01	Description	..up...
		02	Longueur des mailles mmX.....	
		03	Classe de filet	
		04	Hauteur de montage m	
		05	Porte-à-faux horizontal m ...	
		06	Mise en place, mise à disposi- tion pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	A
		07	Mise à disposition, durée ...	A
		08	up =	
		09	Divers	
	.582		à .589 dito .581	

.600			Passerelles temporaires et couvertures résistantes à la rupture. Sécurisation contre tout risque d'enlèvement non autorisé.	
.610			Passerelles. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entre- preneur y compris enlèvement.	
.611	01		Description	..up...
	02		Dimensions mX.....	
	03		Hauteur à l'égout m	
	04		up =	
	05		Divers	
.612			à .619 dito .611	
.620			Couvertures résistantes à la rupture. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	
.621	01		Description	..up...
	02		Dimensions mX.....	
	03		Hauteur à l'égout m	

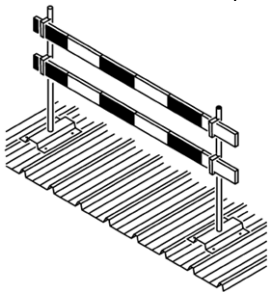
Les travaux sur des surfaces de toiture non résistantes à la rupture ne peuvent être réalisés qu'à partir de passerelles. Les matériaux non résistants à la rupture sont p. ex. les plaques ondulées en fibreciment.

Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail ou munies d'une couverture résistante à la rupture.

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

121	.621	04	up =		
		05	Divers		
	.622		à .629 dito .621		
	.630		Mise à disposition prolongée.		
	.631	01	Conc. art.	..ms...	
	.632		à .639 dito .631		
	.681	01	Passerelle	A	..up...
			description		
		02	Couverture	A	
			description		
		03	Dimensions mx....		
		04	Hauteur à l'égout m		
		05	Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	B	
		06	Mise à disposition, durée ...	B	
		07	up =		
		08	Divers		
	.682		à .689 dito .681		
	.801	01	Description	..up...	
		02	up =		
		03	Divers		
		04			
		..			
		11	Variables 04 à 11 supprimées		
	.802		à .889 dito .801		
122	Barrières de protection temporaires sur toitures inclinées.				
	.100	Barrières de protection dans les zones de danger.			
	.110	Avec lattes rouges-blanches, chaînes ou similaires, y compris poteaux. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.			

Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail ou munies d'une couverture résistante à la rupture.

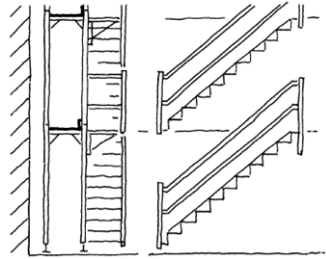


Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

122	.111	Hauteur à l'égout jusqu'à m 8,0.	..m...
	.112	Hauteur à l'égout m 8,1 à 16,0.	..m...
	.113	Hauteur à l'égout m 16,1 à 24,0.	..m...
	.114	01 Hauteur à l'égout m	..m...
	.115	à .119 dito .114	
	.120	Mise à disposition prolongée.	
	.121	01 Conc. art.	..ms...
	.122	à .129 dito .121	
	.181	01 Description	..up...
		02 Hauteur à l'égout m	
		03 Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	A
		04 Mise à disposition, durée ...	A
		05 up =	
		06 Divers	
	.182	à .189 dito .181	
	.801	01 Description	..up...
		02 up =	
		03 Divers	
	.802	à .889 dito .801	

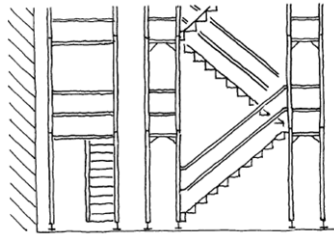
123	Accès temporaires à l'échafaudage.
.100	Tour d'accès, charge utile kN/m2 2,0. Largeur de volée m 0,60.
.110	Escalier à une volée, plates-formes latérales. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.
.111	Hauteur m 3,1 à 6,0.
...	

Les autres échafaudages seront décrits avec le CAN 114 "Echafaudages".



Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

123	.120	Escalier à deux volées, plates-formes sur la partie frontale. Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	
	.121	Hauteur m 3,1 à 6,0.	..gl...
	.122	Hauteur m 6,1 à 10,0.	..gl...
	.123	Hauteur m 10,1 à 14,0.	..gl...
	.124	Hauteur m 14,1 à 18,0.	..gl...
	.125	01 Hauteur m	..gl...
	.126	à .129 dito .125	
	.130	Mise à disposition prolongée.	
	.131	01 Conc. art.	..ms...
	.132	à .139 dito .131	



.181	01	Description	..up...
	02	Classe de charge	
	03	Volée d'escalier	
		description	
	04	Palier	
		description	
	05	Hauteur m	
	06	Mise en place, mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur y compris enlèvement.	A
	07	Mise à disposition, durée ...	A
	08	up =	
	09	Divers	

.182 à .189 dito .181

.801	01	Description	..up...
	02	up =	
	03	Divers	
	04		
	..		
	06	Variables 04 à 06 supprimées	

.802 à .889 dito .801

124	Plates-formes de travail.
.100	Plates-formes de travail mobiles.

Sur les toits dont la pente est supérieure à degrés 60, les travaux ne peuvent être effectués, indépendamment de la hauteur de chute, qu'à partir d'un échafaudage ou d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel.

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires, travaux en régie».

124	.110	Plate-forme sur flèche télescopique articulée. Transport, installation et exploitation.	
	.111	01 Dimensions mx.....	..h...
		02 Hauteur de travail max. m	
		03 Rayon d'action latéral jusqu'à m	
		04 Capacité de charge kg	
		05 Divers	
	.112	à .119 dito .111	
	.120	Plate-forme sur flèche télescopique, sur camion. Transport, installation et exploitation.	
	.121	01 Dimensions mx.....	..h...
		02 Hauteur de travail max. m	
		03 Rayon d'action latéral jusqu'à m	
		04 Capacité de charge kg	
		05 Divers	
	.122	à .129 dito .121	
	.181	01 <i>Description</i>	..up...
		02 Dimensions mx.....	
		03 Hauteur de travail max. m ...	
		04 Rayon d'action latéral jusqu'à m	
		05 Capacité de charge kg	
		06 up =	
		07 Divers	
	.182	à .189 dito .181	
	.801	01 <i>Description</i>	..up...
		02 up =	
		03 Divers	
	.802	à .889 dito .801	

